



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
MERCREDI 27 AVRIL 2016**

La séance débute à 19H11

Sont présents : Mr Pierre BARBAZANGES, Mme Florence BELOTTI, Mr Guillaume BIGNOTTI, Mme Elodie LOCQUENEUX, Mr Raymond MASLO, Mr Julien MASSON, Mr Mathis MORATTEL, Mr Jean-Marie SALVETTI, Mr Yann VINCENT.

Etait excusée : Mme Marie-Noëlle DUCHAMP

Mr Pierre BARBAZANGES est nommé secrétaire de séance.

Point 1 : Approbation compte rendu du Conseil municipal du 16 Mars 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Les prochains comptes rendus seront consultables sur le site de la commune en plus d'être affichés à la porte de la mairie.

Point 2 : Classification de l'Office du Tourisme

Le maire fait par du courrier de Monsieur Nicolas COURBET, directeur de l'Office du Tourisme de l'Alpe du Grand Serre, concernant la demande de classification de l'office en catégorie 3. Il est demandé aux membres conseil municipal d'approuver le dossier de demande pour transmission en préfecture.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le dépôt du dossier à l'unanimité

Point 3 : SEDI – Travaux d'éclairage public et bilan énergétique

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la possibilité de demander une aide financière au SEDI dans le cadre de l'extension du BT bâtiment communal d'accueil polyvalent. Les membres du Conseil sont invités à se prononcer sur la demande de financement.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Adhésion au SEDI pour 0.16 euros par habitants et par an.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Mairie de La Morte

Place de la Mairie - 38350 LA MORTE
Tel : 04 76 72 18 73 Fax : 04 76 72 10 16
Courriel : mairie.lamorte@orange.fr

Après échanges avec le SEDI, Monsieur BARBAZANGES indique aux membres du conseil municipal qu'un bilan énergétique de l'école et de la mairie peut être réalisé. Le financement de ce bilan pourrait être pris en charge à 80% par le SEDI.
Le Maire propose de faire effectuer le bilan énergétique par le SEDI selon la proposition transmise.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 4 : Pose de clôtures sur le territoire de la commune

Le maire indique qu'il convient d'éclaircir dans le POS en vigueur le point concernant l'édification de clôtures. Actuellement aucune délibération n'a été prise par le conseil municipal. Aussi, afin d'éviter tout risque de dérives, et comme le précise l'article R421-12 du code de l'urbanisme, le Maire propose aux membres du Conseil de voter une délibération précisant que l'édification de clôture doit être précédée d'une déclaration préalable. Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité.

Point 5 : Vente de la dameuse de ski de fond

Le maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'état de la dameuse communale, du coût lié à l'entretien de celle-ci et du peu d'utilisation qui en est faite durant la saison d'hiver. En effet à ce jour le damage est réalisé par les dameurs de la station et leur dameuse. Dans un souci de réaliser des économies, il est proposé de mettre ce véhicule en vente pour un prix situé entre 15 000 € et 20 000 €. Il n'est donc pas question de brader ce véhicule et le conseil s'oppose à une vente réalisée en dessous de 15 000 euros.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Le maire informe qu'une tondeuse révisée et garantie sera achetée à la commune d'Oris en Rattier au prix de 3 200 euros.

Point 6 : Remboursement de frais pour un agent communal

Monsieur le Maire indique que par souci de réactivité, Madame DELPORTE, secrétaire de mairie, a avancé la somme de 52.75 euros TTC pour permettre l'achat de tickets de bus liés au transport des élèves lors des trajets piscine de la Mure – école de La Morte ainsi qu'un montant de 38.99 euros TTC pour l'achat de cartons d'archivages. Il est proposé aux membres du conseil de prendre une délibération permettant le remboursement des frais engagés à l'agent communal.

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Point 7 : Décision Modificative n°1 Budget Communal

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au chapitre 67 du budget général de l'exercice 2016 étant insuffisants, et les crédits inscrits au chapitre 011 devant être rectifiés, il est

nécessaire d'effectuer les virements ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
DEPENSES FONCTIONNEMENT				
	Chapitre et article	Somme	Chapitre et article	Somme
Charges exceptionnelles – Titres annulés sur exercice antérieur			67 - 673	1 035 €
Charge à caractère général – Autres matières et fournitures	011 - 6068	1 035 €		
Charges à caractère général – Voyages et déplacements	011- 6251	1 500 €		
Charges à caractère général – Frais d'affranchissement			011 - 6261	1 500 €
Total		2 535 €		2 535 €

Les membres du Conseil Municipal votent pour à l'unanimité

Point 8 : Subvention aux associations

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dossiers de demande de subvention pour l'année 2016, déposés par les associations « Conte à la clef » pour 350 €, « Grand Serre Développement » pour 3 000 € et l'association « école au pied du lit » non précisé. Au regard des crédits inscrits au budget primitif 2016 à l'article 6574, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent l'attribution des subventions suivantes :

- Conte à la Clef **350 €**
- Grand Serre Développement..... **500 €**

à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Point 9 : Questions diverses

- Des erreurs et des problèmes de compteurs défectueux ont été constatés à réception des factures d'eau pour certains particuliers. C'est pourquoi, après entretien avec les personnes concernées et vérification avec le service ayant effectué les relevés, des réductions de titres seront accordés pour les personnes suivantes :
 - Monsieur VINCENT Lionel : réduction de 541.34 €
 - Monsieur DHERMY Bernard : réduction de 5 930.40 €
 - Monsieur CHEVEAU Jérôme : annulation de titre
 - Monsieur MASLO Raymond : réduction de 314.17 €
 - Monsieur MINELLI François : réduction de 1 237.13 €
- Suite aux derniers échanges concernant l'organisation de l'édition 2016 de l'UT4M, Monsieur MASSON prendra contact avec Monsieur MARTINEU.

- Des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement sont à prévoir au regard de la vétusté de certains équipements. Compte tenu de la tranchée effectuée pour les travaux actuellement réalisés chemin de la Scie et route de la cascade, l'intervention sur les réseaux peut être faite à moindre coût. D'autre part, une subvention du département peut être sollicitée. Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité, le maire à gérer le dossier de mise aux normes des réseaux et à signer toutes les pièces administratives et financières liées à la réalisation de ces travaux.
- Suite à la réception du diagnostic du SPANC relatif à la fosse de Monsieur REY LESCURE, et compte tenu des difficultés rencontrées pour le passage du réseau d'assainissement, il est proposé aux membres du Conseil municipal de déclasser le terrain de Monsieur REY LESCURE pour le laisser au SPANC. Les membres du Conseil municipal votent pour à l'unanimité.
- Au regard de la demande de permis de construire déposée par Madame BOURBON et des travaux d'assainissement actuellement effectué à proximité du terrain, il est proposé aux membres du conseil municipal de relier la parcelle prochainement construite au réseau d'assainissement. Les membres du conseil municipal votent pour à l'unanimité.
- La prochaine réunion publique concernant le PLU est fixée au lundi 11 juillet à 18h00 au chardon Bleu. Les Mortillons seront informés par voie d'affichage ainsi que via le site de la mairie.
- L'article 5 du règlement concernant les coupes affouagères a été modifié, il est dorénavant précisé : « L'affouagiste pourra couronner l'arbre dans une limite de profondeur de 4 cm maximum afin d'éviter toute chute de celui-ci durant l'hiver. La zone devra être nettoyée, les branches mises à terre et coupées en longueur de 2 mètres ». Les inscriptions pour 2016 seront possibles à compter du 1^{er} juillet 2016.
- Il est proposé de revoir les indemnités de fonctions pour le Maire, les adjoints et le délégué aux travaux au regard des déplacements et du temps passé par chacun. Après délibération, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité, une indemnité de 578.14 € net mensuelle pour le maire et d'une indemnité de 168.34 € net mensuelle pour les adjoints et le délégué.
- Concernant l'entretien des bois et forêts, une intervention est nécessaire au niveau de du goulet situé entre La Blache et les Rinnes ; c'est pourquoi afin de permettre la coupe, le débardage et la vente de ce bois, il est proposé aux membres du conseil municipal un tarif à 18 € le m3 de hêtre et un tarif sera négocié pour l'abattage et le débardage des résineux au même endroit. Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent le tarif, à l'unanimité.
- La saison d'été approchant, un appel à candidature sera mis sur le site communal ainsi que dans les journaux d'annonces gratuites pour la gérance de la buvette du lac. L'installation des jeux pour enfants sera terminée pour l'été.

Fin de la séance 22h40